

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 418

présenté par

M. Descoeur, M. Brun, Mme Beauvais, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Sermier, M. Vatin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, Mme Meunier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Audibert, Mme Porte, M. Menuel, Mme Boëlle, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, M. Ramadier, M. Viry et Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« environnemental »

insérer le mot :

« préalable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification.

L'exposé des motifs de l'amendement de réécriture présenté par la Rapporteuse en commission précise clairement que le bilan environnemental est « préalable ».

Le présent amendement vise à intégrer cette précision dans le dispositif même de l'article, afin de clarifier les étapes en amont de la mise en place d'un dispositif de consigne du verre pour réemploi.